



Lacconnex



Les autorités

Maire
M. Hubert Dethurens

Adjoint
M^{me} Catherine Koumrouyan,
M. Philippe Lädermann

Conseil municipal
Il est composé de 11 membres
et est présidé par le maire

Population

635 habitants
Rang: 43^e commune du canton sur 45

Emplois dans la commune

81 emplois
Secteur primaire: 48,1%
Secteur secondaire: 19,8%
Secteur tertiaire: 32,1%
Rang: 43^e commune du canton sur 45

Elèves et apprentis

Enseignement public: 94,1%
Enseignement enfantin et primaire: 30,1%
Cycle d'orientation: 20,5%
Niveau secondaire et tertiaire: 26%
Enseignement privé: 15,1%
Rang: 40^e commune du canton sur 45

Les surfaces

- Agricole 33,2%
- Habitable: 50,4%
- Zone de verdure 0,42%
- Boisée: 13,8%
- Surface improductive 2,6%

Rang: 11^e commune du canton sur 45

Taux des centimes additionnels

46 centimes

Mairie

11, rue de la Maison-Forte
1287 Laconnex
Tél. 022 756 15 69
Fax 022 756 32 89
E-mail: info@lacconnex.ch
www.lacconnex.ch

Horaires
le mardi de 15 h à 19 h
et le jeudi de 10 h à 12 h

Services communaux

Protection civile

M. Jérôme Pochat, chef local

Gendarmerie

Poste de police de Lancy
55, route du Pont-Butin
1212 Petit-Lancy
Tél. 022 427 95 70
Fax 022 793 42 60

Service du feu

M. Alexandre Fontaine, capitaine
6, route de l'Eaumorte
1287 Laconnex
Tél. 022 756 40 26

Secrétariat-comptabilité

M. Gabriel Dethurens
Tél. 022 7561569

Armoiries

Porte: d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules. Ces armes sont celles de la famille de Laconnex, qui posséda entre autres la maison forte dudit lieu et exerça des droits féodaux dans la région jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les armoiries de Laconnex furent adoptées par le Conseil municipal le 23 mai 1924 et approuvées par le Conseil d'Etat le 10 juin 1924.

La commune en bref: Laconnex: une commune entre tradition et modernité

Ancrée dans son histoire mais tournée vers l'avenir

C'est probablement la famille «de Laconay», dont la commune a repris le blason, qui a été propriétaire de la maison forte bâtie, pense-t-on, au XV^e siècle. Ce qui est certain, par contre, c'est que le 2 juin 1225, le comte de Genève cède tous ses droits sur Laconnex au prieuré de Saint-Victor, un couvent situé dans les faubourgs de la ville. Au XV^e siècle, les Bernois établirent leur souveraineté mais durent restituer ce territoire à Genève en 1544. Lorsque survint la Révolution française, de nombreuses communes de la région, dont Laconnex, furent annexées par la France pour, finalement, être rattachées à Genève par le Traité de Turin du 16 mars 1816. Dès lors le village fit partie de la commune d'Avusy-Soral-Laconnex. Par une première division survenue en 1847, il se retrouva lié à Soral dont il fut séparé par la loi du 9 novembre 1850. Ainsi fut créée l'actuelle commune de Laconnex, dont le premier Conseil municipal était composé comme suit: Pierre Thévenoz, maire; Claude Guiland et Jean Clerc, adjoints; Jacques-Marie Thévenoz, Jean-Marie Chaumontet, Antoine Battiaz, François Compagnon, François Revacquier et Charles Revacquier, conseillers. La première séance du Conseil eut lieu le 13 janvier 1851.

Aujourd'hui, avec près de 80% de son territoire dévolu à l'agriculture et à la viticulture, Laconnex a conservé un caractère essentiellement rural. Bien sûr, la grande majorité des 640 habitants de la commune travaillent hors de celle-ci, principalement en ville de Genève, mais participent néanmoins activement à la vie communale. Avec un budget de fonctionnement de 2 millions de francs, la commune s'est donné les moyens d'assumer les charges qui lui incom-

bent et d'affronter sereinement les défis du XXI^e siècle. Il y a une vingtaine d'années, une nouvelle école a été construite, permettant ainsi à nos enfants d'effectuer leur scolarité dans des conditions optimales. Aujourd'hui, ce bâtiment abrite aussi un jardin d'enfants rendant d'importants services aux familles. Plus récemment, le centre sportif a été complètement rénové et une salle polyvalente a été construite. Ces locaux sont occupés pratiquement tous les soirs par les différents groupements sportifs villageois. Enfin, dans un souci environnemental incontournable de nos jours, une déchetterie moderne a été installée. Mais c'est surtout à travers les activités des nombreuses associations communales que le dynamisme des Laconnésien(ne)s se manifeste. Les événements auxquels participent la chorale «La Feuillée», le groupement des Dames paysannes, la compagnie des sapeurs-pompiers, l'association des parents ou encore notre Société de jeunesse connaissent un succès populaire grandissant. Sur le plan sportif, le Groupement gymnique et le club de badminton sont des usagers réguliers de notre salle polyvalente. Avec 180 joueurs et un mouvement juniors qui a pu inscrire des équipes dans chaque catégorie de jeu, le FC Etoile-Laconnex est véritablement devenu le club de football de toute la Champagne. Enfin, notre ancienne société de tir continue de mettre ses installations et ses compétences à disposition des citoyens qui viennent effectuer chez nous leurs tirs obligatoires hors service.

Certes, rien n'est jamais définitivement acquis et de nombreux problèmes restent à régler. Je pense particulièrement à la question de



«Pétale de lune»,
une œuvre de Manuel Torres

la circulation et du parking dans le village ainsi qu'à l'aménagement futur de notre territoire. Différentes solutions sont envisagées mais, dans les méandres de nos administrations cantonales et fédérales, les choses n'avancent pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Toutefois, j'ai la chance de travailler avec des adjoints et un Conseil municipal qui font preuve d'un esprit de corps remarquable et qui œuvrent, bien au-delà des querelles personnelles ou politiciennes, pour le bien de toute la communauté. Dans un tel état d'esprit, je sais qu'en y consacrant le temps et l'énergie nécessaires, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Hubert Dethurens, Maire

Garder la maîtrise de son territoire

En 1973, la commune de Laconnex s'est dotée d'un règlement de construction qui a été validé par le



Chêne bicentenaire à l'entrée du village

Conseil d'Etat le 4 juillet 1974. Ce document a servi de référence jusqu'à aujourd'hui et a permis un développement harmonieux du village.

Seulement voilà: à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances fédérales, ce règlement est devenu caduc et, selon tous les avis de droit, n'a plus aucune valeur juridique. Il était donc nécessaire et urgent de prendre les devants afin, tout simplement, de rester maîtres de l'aménagement de notre territoire. Après une réflexion approfondie, le Conseil municipal à l'unanimité

a décidé de mandater un bureau spécialisé, et un Comité de pilotage a été formé. Ce dernier est chargé de l'examen des potentiels actuellement à bâtir dans la zone 4B protégée avec une densification différente, dans le but d'adopter ensuite un nouveau règlement. La population sera régulièrement tenue informée de l'avancement de cette étude qui prendra quelques mois mais qui est absolument indispensable si nous voulons garder la maîtrise totale de notre territoire.

Hubert Dethurens, Maire